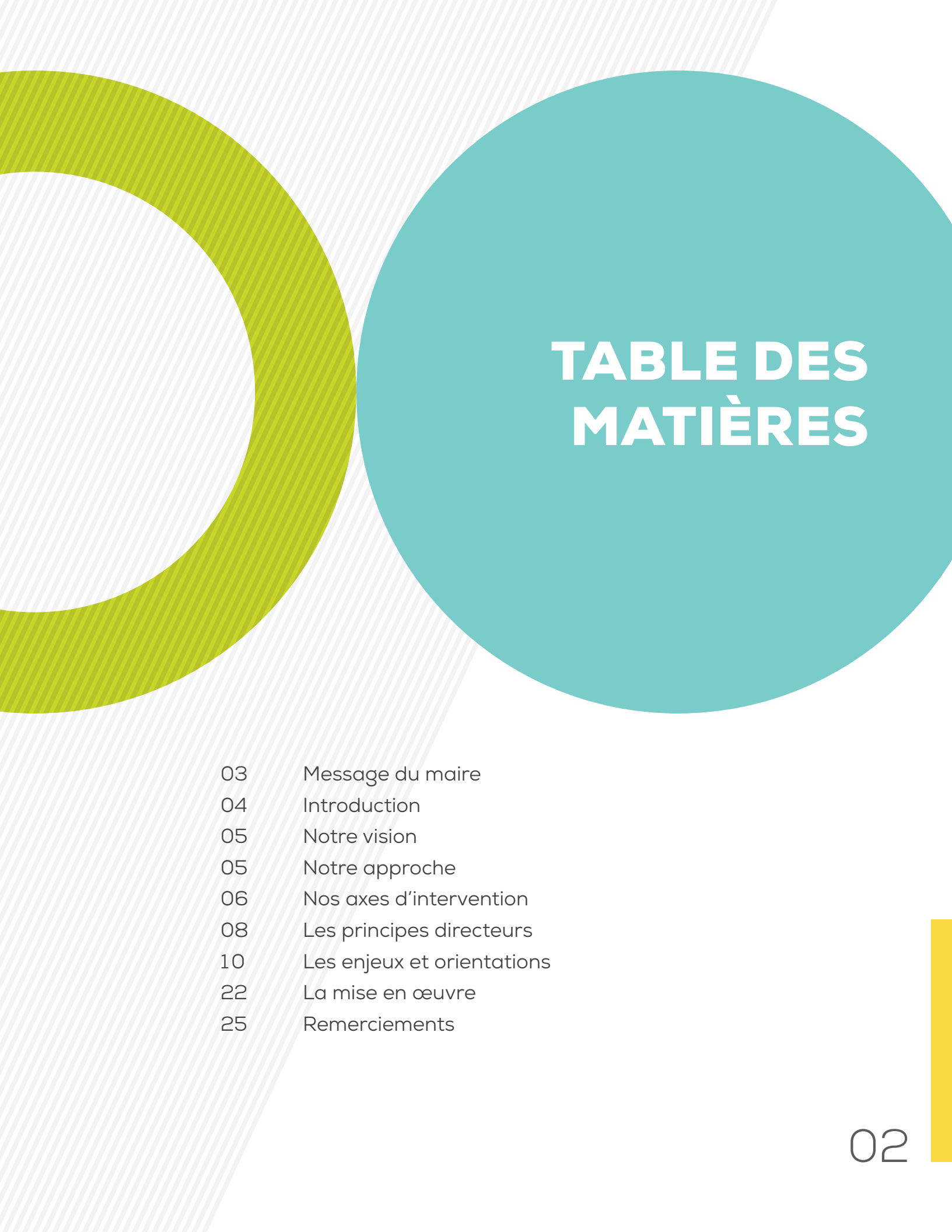




*Ville de  
Saint-Hyacinthe*

**POLITIQUE CITOYENNE**  
DU LOISIR, DU SPORT,  
DE LA CULTURE  
ET DE LA VIE  
COMMUNAUTAIRE





# TABLE DES MATIÈRES

|    |                            |
|----|----------------------------|
| 03 | Message du maire           |
| 04 | Introduction               |
| 05 | Notre vision               |
| 05 | Notre approche             |
| 06 | Nos axes d'intervention    |
| 08 | Les principes directeurs   |
| 10 | Les enjeux et orientations |
| 22 | La mise en œuvre           |
| 25 | Remerciements              |

# MESSAGE DU MAIRE

De par leur engagement et leur dynamisme, les citoyennes et les citoyens constituent l'âme de notre communauté. Il allait donc de soi de définir une politique citoyenne à l'image des gens qui forgent l'avenir de notre magnifique municipalité, considérant leurs besoins, leurs opinions et leurs projets, sous un angle plus global, qui touche toutes les sphères de leur vie.

C'est avec une grande fierté que vous est présenté cet outil conçu par et pour les résidentes et les résidents de la Ville de Saint-Hyacinthe. À la suite de trois consultations publiques et d'un sondage tenus au printemps 2013, les autorités municipales, en collaboration avec différents partenaires issus du milieu du sport, de la culture et de la vie communautaire, sont heureuses de vous proposer cette toute première politique citoyenne qui orientera le développement de la Ville durant les 15 années à venir.

La révision de nos politiques sur la famille, la culture et l'activité physique était l'occasion idéale de vous présenter une nouvelle approche davantage rassembleuse, misant sur des valeurs et des principes communs à chacun des domaines traités. En regroupant

des politiques déjà existantes pour les tableer sur des balises communes, la Ville de Saint-Hyacinthe propose une vision cohérente à la communauté maskoutaine.

De nombreux échanges entre les intervenants des différents milieux touchés et la population ont permis de conclure sur les trois grands enjeux définis dans ce document qui, nous en sommes convaincus, sauront guider plus efficacement nos interventions. De ceux-ci découleront des plans d'action qui permettront de concrétiser différents projets dans le but de faire de la Ville de Saint-Hyacinthe un endroit convivial empreint de créativité où de nombreuses familles auront envie de s'installer.

Il ne reste maintenant plus qu'à faire vivre cette politique afin que tous puissent en bénéficier au maximum et que l'offre de services municipaux soit continuellement bonifiée pour le bien commun de l'ensemble de la population.



**Claude Bernier**

Maire de Saint-Hyacinthe





# INTRODUCTION

## CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Considérant que les changements sociodémographiques ont un impact sur les besoins, attentes et comportements de la population et compte tenu que Saint-Hyacinthe possède plusieurs politiques municipales dont un bon nombre doit être mis à jour, la Ville désire regrouper l'ensemble de ses politiques reliées aux domaines du loisir, du sport, de la culture et de la vie communautaire en une seule politique « parapluie » dite « Politique citoyenne »<sup>1</sup> dans le but de guider efficacement ses interventions.

## MÉTHODOLOGIE DE LA DÉMARCHE

Afin de s'assurer que la nouvelle politique citoyenne soit à l'image de la population et de ses préoccupations, les démarches suivantes ont été réalisées :

- A) Trois tables de travail consultatives composées de partenaires du milieu (en sport, en culture et en vie communautaire) ont été formées pour accompagner les instances municipales dans la réflexion et la réalisation de la nouvelle politique citoyenne.
- b) Un sondage, auprès de la population sur les facteurs d'influences à la participation citoyenne en loisir et culture, a été réalisé au printemps 2013.
- c) Trois soirées de consultation ont également eu lieu au printemps 2013. Les participants ont été invités à réfléchir aux environnements pouvant améliorer la qualité de vie en sol maskoutain dans les domaines du sport, de la culture et de la vie communautaire.

<sup>1</sup> Dans le présent document, le terme sport englobe aussi l'activité physique et le plein air, le terme culture englobe aussi les arts et le patrimoine et le terme vie communautaire englobe l'ensemble des clientèles telles que familles, jeunes, aînés, handicapés, immigrants, adolescents, etc.



## NOTRE VISION

La Ville de Saint-Hyacinthe souhaite améliorer la qualité de vie de ses citoyens et collaborer au mieux vivre de l'ensemble de la collectivité dans un milieu de vie agréable. Cette vision place le citoyen au centre de ses préoccupations et favorise sa participation dynamique et son engagement.

## NOTRE APPROCHE

Une Ville facilitatrice, prônant un modèle de gestion déléguée qui suscite la prise en charge par et pour le citoyen, le tout reposant sur un partage clair et équilibré des rôles et responsabilités de chacun.

La Ville maintient cette approche citoyenne tout en favorisant la collaboration transversale des secteurs d'activités, des groupes de population, des institutions et de l'administration municipale.



# NOS AXES D'INTERVENTION

## LE LOISIR, LE SPORT ET LE PLEIN AIR

L'accès aux activités de loisir, de sport et de plein air est considéré comme une composante essentielle de la qualité de vie des citoyens. Avoir la possibilité de participer à des activités variées, libres et organisées, est au cœur des besoins de la population maskoutaine.

La Ville entend continuer à bien identifier les besoins de sa population afin de proposer des services et des équipements favorisant le maintien d'une communauté dynamique et en constante évolution.

## LES ARTS, LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

Les arts et la culture contribuent à l'épanouissement et au développement de la personne et des collectivités tout en participant à part entière à l'économie régionale. De plus, l'accessibilité aux importantes richesses patrimoniales de notre milieu et leur mise en valeur créent un sentiment de fierté et forment une identité typiquement maskoutaine.

La Ville entend poursuivre son appui au développement artistique, culturel et patrimonial en permettant à ses citoyens de profiter d'une vie culturelle accessible, dynamique et enrichissante.

## LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le milieu communautaire est un partenaire indispensable dans le développement de la communauté maskoutaine. La population reconnaît l'importance de l'aide et du support provenant des organismes communautaires de son milieu.

La Ville entend favoriser, avec les institutions et les organismes communautaires du milieu, une synergie d'actions concertées aptes à répondre aux besoins de la population.

## LA COMMUNICATION

L'accès à l'information est aujourd'hui une condition essentielle à la qualité de vie. Il est important pour la population de trouver rapidement des réponses à leurs questions concernant les services municipaux et ceux offerts par les partenaires du milieu.

Tout en accordant une place de choix aux nouvelles technologies comme source d'information, la population apprécie également l'approche traditionnelle et humaine du service à la clientèle.

La Ville entend maintenir et parfaire ses moyens de communication avec la population. Pour ce faire, tout en suivant le courant virtuel, elle tient aussi à conserver certains moyens plus classiques afin d'assurer une plus grande accessibilité à l'information.

## LA SÉCURITÉ

À la fois physique et psychologique, la sécurité est devenue incontournable dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et services. Elle englobe aussi bien la prévention des accidents que le sentiment de sécurité des usagers.

La Ville entend maintenir des efforts constants pour offrir à la population un cadre de vie sécuritaire autant dans leurs domiciles que dans leurs déplacements et dans les lieux publics.

## L'ESPACE URBAIN ET L'HABITATION

La municipalité est le milieu où le citoyen évolue autant sur le plan social, que du travail et du loisir. Un milieu de vie pensé en fonction des familles, des aînés, des personnes handicapées et des diverses clientèles peut faire la différence dans l'organisation de la vie quotidienne.

La Ville entend œuvrer à consolider son développement urbain et domiciliaire, et favoriser une occupation responsable du territoire qui protège et met en valeur l'environnement.

## LE TRANSPORT

Les besoins en transport évoluent rapidement. La volonté des citoyens d'utiliser des modes de transport alternatifs à l'automobile contribue à valoriser l'environnement et la santé physique.

La Ville entend consentir des efforts soutenus pour mettre en place des aménagements et des incitatifs favorisant l'utilisation du transport actif.



# LES PRINCIPES DIRECTEURS

## LA CONCERTATION

La Ville reconnaît que la base d'une offre de programmes et services de qualité nécessite une responsabilité partagée avec les citoyens, les organismes et les partenaires institutionnels et privés dont elle reconnaît et valorise l'expertise et le dévouement.

Dans un effort collectif de développement, la concertation assure la mise en commun de pistes de réflexion, la définition d'enjeux collectifs et la coordination des actions.

## LE BÉNÉVOLAT

L'engagement et l'implication bénévole sont significatifs et importants pour la Ville. Ils constituent la pierre d'assise de l'organisation et de la réalisation des programmes et des activités offerts par l'ensemble des associations et des regroupements de personnes bénévoles dans tous les secteurs.

La Ville soutiendra l'engagement et l'implication des citoyens en contribuant à la formation, à la valorisation et à la reconnaissance des ressources bénévoles.

## L'ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité signifie que les citoyens ont la possibilité de s'adonner à des activités libres ou structurées dans un environnement adéquat au maintien et à l'amélioration de leur qualité de vie.

Une bonne connaissance de la population à desservir et des contraintes à la pratique des activités réduiront les obstacles et faciliteront l'accès à tous, peu importe leur condition sociale et économique.

La Ville s'engage à viser l'accessibilité universelle, en ce qui concerne le prix, la distance, le transport, l'horaire, l'absence de barrières physiques et sociales ainsi que la communication.



## LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICES

Un cadre de vie adéquat suppose la qualité des différents aspects de l'offre de services : moyens de diffusion, compétence de l'encadrement, variété de l'offre, entretien et sécurité des lieux, modernité des équipements et qualité des aménagements.

La qualité de l'offre de services implique également une évaluation régulière des services mis en place selon les besoins et les intérêts de sa population. Une bonne connaissance des besoins, tendances et comportements fera en sorte que les interventions contribueront à la qualité de vie des citoyens.



# LES ENJEUX ET ORIENTATIONS

## Trois enjeux de développement

- Favoriser un mode de vie physiquement actif et sain;
- Reconnaître le développement culturel comme étant essentiel à l'épanouissement du citoyen dans son milieu et à l'affirmation de son identité;
- Contribuer au mieux-être des citoyens et à améliorer la qualité de leur milieu de vie en fournissant des services adaptés aux différentes étapes de la vie.

# FAVORISER UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF ET SAIN



Ces dernières années, on observe une préoccupation sociale accrue face aux problèmes et aux enjeux reliés à la santé. Différentes mesures gouvernementales ou privées prônant l'adoption d'un mode de vie actif ainsi que l'abandon d'habitudes néfastes (cigarette, mauvaise alimentation, sédentarité) ont largement démontré les bienfaits de la pratique d'activités physiques et sportives.

La pratique régulière d'activités physiques et sportives fait partie d'une saine hygiène de vie et contribue à la santé mentale et physique des individus tout en consolidant les liens sociaux.

La Ville fait sienne la vision commune des environnements favorables mise de l'avant par le gouvernement du Québec. Un environnement favorable à un mode de vie physiquement actif exerce une influence positive sur l'alimentation, la pratique d'activités physiques et l'estime de soi.



## LES ORIENTATIONS

### 1. DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE FAVORABLE

La Ville reconnaît le bien-être que peut procurer à ses citoyens l'intégration de la pratique régulière d'activités physiques, sportives et de plein air dans leur vie quotidienne.

Elle entend rendre disponibles des infrastructures et des installations sportives et de plein air appropriées et agir sur la création et le maintien de conditions favorables pour encourager ses citoyens à développer de saines habitudes de vie.

### 2. DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT SOCIOCULTUREL FAVORABLE

La Ville est consciente que la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air a des conséquences positives sur le comportement du citoyen et facilite son intégration dans son milieu.

Elle entend les inciter à développer un mode de vie actif grâce à des programmes adaptés à une société en constante évolution. En collaboration avec ses partenaires, la Ville désire offrir et promouvoir des services et programmes de qualité intégrés à un environnement stimulant et agréable.

### **3. DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE FAVORABLE**

La Ville reconnaît l'apport important de l'implication citoyenne exercé dans les différentes activités physiques et de plein air auxquelles participent des citoyens de tous les âges.

Elle entend favoriser la concertation et la collaboration des bénévoles et des organismes et aussi appuyer leurs actions pour faciliter la mise en place de services selon les programmes et les disciplines.

### **4. DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE FAVORABLE**

La Ville offre des milieux économique, géographique et social avantageux pour la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air.

Elle entend favoriser l'accessibilité à la pratique d'activités de masse et à la tenue d'événements à caractères récréatif et compétitif en collaboration avec ses partenaires publics et privés.



**RECONNAÎTRE  
LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL  
COMME ÉTANT ESSENTIEL  
À L'ÉPANOUISSEMENT  
DU CITOYEN DANS SON MILIEU  
ET À L'AFFIRMATION  
DE SON IDENTITÉ**



La culture, source de créativité et de renouvellement, est reconnue comme étant, pour une ville, un des quatre piliers du développement durable au même titre que le développement social, économique et environnemental. En ce sens, l'UNESCO appelle les gouvernements et responsables de l'élaboration des politiques à intégrer la culture dans toutes les politiques.

Au Québec, suite à l'adoption de la Loi sur le développement durable, le gouvernement a adopté une stratégie gouvernementale (2008-2014) qui intègre la culture sous deux objectifs :

- Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.
- Soutenir la création la production et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

En 2011, dans l'Agenda 21 de la culture, le gouvernement du Québec invite les villes à adopter les objectifs qui y sont rattachés en matière de culture.

La qualité de vie et de l'environnement du citoyen sont au cœur de ces engagements. Son sentiment d'appartenance à sa ville et à son milieu de vie l'amène à s'engager envers sa communauté. En ce sens, le secteur artistique, culturel et patrimonial est un des facteurs essentiels contribuant à faire d'une ville « citoyenne », une ville accueillante, stimulante et ouverte.





RECONNAÎTRE LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL COMME ÉTANT  
ESSENTIEL À L'ÉPANOUISSEMENT DU CITOYEN DANS  
SON MILIEU ET À L'AFFIRMATION DE SON IDENTITÉ

17

## LES ORIENTATIONS

### 1. ÉDUCER, INFORMER, INNOVER ET SENSIBILISER AUX ARTS, À LA CULTURE ET AU PATRIMOINE

La Ville est consciente que la culture contribue de manière essentielle à la qualité de vie des citoyens.

Elle entend favoriser et développer des mécanismes de sensibilisation et d'éveil aux arts, à la culture et au patrimoine pour tous les citoyens.

### 2. DÉVELOPPER, SOUTENIR ET METTRE EN VALEUR LA PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La Ville reconnaît le droit fondamental du citoyen au développement artistique et culturel.

Elle entend soutenir la pratique artistique et culturelle ainsi que l'innovation dans le domaine de la création.

Elle entend également favoriser les échanges et les contacts entre les citoyens et le milieu artistique et culturel et rendre la culture accessible au plus grand nombre de citoyens.



RECONNAÎTRE LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL COMME ÉTANT  
ESSENTIEL À L'ÉPANOUISSEMENT DU CITOYEN DANS  
SON MILIEU ET À L'AFFIRMATION DE SON IDENTITÉ

### **3. CONSOLIDER ET BONIFIER LE RÉSEAU DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS**

La Ville reconnaît que les équipements culturels constituent une richesse pour la communauté et jouent un rôle primordial dans l'animation, la formation, la création, la production et la diffusion artistique et culturelle.

Elle entend faire en sorte que les infrastructures culturelles répondent aux besoins et aux aspirations des citoyens, des artistes et des créateurs.

### **4. CONSERVER ET VALORISER L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE**

La Ville reconnaît que le patrimoine est témoin du passé, une inspiration pour le présent et une continuité pour l'avenir. Elle considère qu'il constitue la trame de son identité et favorise le sentiment d'appartenance du citoyen à son milieu de vie.

Elle entend assurer une gestion efficace des richesses historiques et patrimoniales de son territoire.





**CONTRIBUER AU MIEUX-ÊTRE  
DES CITOYENS ET AMÉLIORER  
LA QUALITÉ DE LEUR MILIEU  
DE VIE EN FOURNISSANT  
DES SERVICES ADAPTÉS  
AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES  
DE LA VIE**

L'observation des tendances, comportements et préoccupations de la population maskoutaine amène à relever de multiples défis associés à l'avenir des citoyens, en particulier ceux de la gestion du temps et des changements sociodémographiques.

La qualité de vie nécessite d'équilibrer le temps consacré au travail, à la famille et au loisir. La Ville entend faciliter l'organisation de la vie quotidienne de ses citoyens en adaptant l'offre de services de manière à tenir compte des contraintes de temps des différents groupes composant la communauté.

S'adapter aux changements sociodémographiques demande un suivi constant de l'évolution des besoins de sa population. La Ville veut prêter une attention particulière aux besoins de la clientèle vieillissante et à l'accueil des nouveaux arrivants en sol maskoutain.



CONTRIBUER AU MIEUX-ÊTRE DES CITOYENS  
ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LEUR MILIEU DE VIE  
EN FOURNISSANT DES SERVICES ADAPTÉS  
AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA VIE

## LES ORIENTATIONS

### 1. CONSOLIDER NOS COMMUNAUTÉS DE QUARTIERS

La Ville reconnaît qu'une communauté se définit par le réseau de relations sociales qui se tisse, entre les familles, les générations et les membres du voisinage. La force d'une communauté se mesure au dynamisme des familles et des organisations du milieu qui façonne le capital social d'une communauté.

Elle entend favoriser un environnement à l'échelle humaine, sûr, agréable et convivial afin de maintenir et d'améliorer un sentiment d'appartenance fort au sein de la communauté maskoutaine.

### 2. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS POUR TENDRE VERS UNE COMMUNAUTÉ PARTICIPATIVE ET ÉQUITABLE


La Ville reconnaît l'importance pour chaque citoyen d'être traité avec équité et justice et d'avoir des chances égales de réaliser son potentiel. La Ville recherche l'accessibilité pour chacun quel que soit son lieu de résidence et ses conditions économiques, sociales et physiques.

Elle entend favoriser l'intégration de tous les citoyens en accordant une attention particulière à ceux et celles qui sont généralement absents ou exclus pour des raisons hors de leur volonté.



# LA MISE EN OEUVRE





La mise en œuvre et le suivi de la Politique citoyenne prendront la forme suivante :

## **PLANS D'INTERVENTION EN LIEN AVEC LES 3 ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT**

### **Enjeu - Favoriser un mode de vie physiquement actif et sain**

- Plan d'intervention en activités physiques, sports et plein air

### **Enjeu - Reconnaître le développement culturel comme étant essentiel à l'épanouissement du citoyen dans son milieu et à l'affirmation de son identité**

- Plan d'intervention en arts et culture
- Plan d'intervention en patrimoine

### **Enjeu - Contribuer au mieux-être des citoyens et améliorer la qualité de leur milieu de vie en fournissant des services adaptés aux différentes étapes de la vie**

- Plan d'intervention pour les familles (incluant les jeunes, les adolescents et l'immigration)
- Plan d'intervention pour les aînés
- Plan d'intervention pour les personnes handicapées

Sans être limitatifs, d'autres plans d'intervention pourront être créés afin de répondre et s'adapter aux besoins de la communauté.

Ces plans d'intervention préciseront comment les services municipaux et ses partenaires concernés aligneront leurs actions pour atteindre les orientations de la Politique citoyenne.

Les plans détermineront les objectifs à atteindre, les actions et ressources nécessaires à leur application ainsi que les échéanciers.

Pour en assurer la faisabilité, chaque action mise de l'avant tiendra compte des processus décisionnel et budgétaire de la Ville.

## **REDDITION DE COMPTES DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CITOYENNE ET SUIVI DES DIVERS PLANS D'INTERVENTION**

Pour garantir l'application et la bonne coordination de la politique citoyenne et des plans d'intervention, la Ville assurera aux deux ans une reddition de comptes par l'entremise des membres de l'administration municipale, des directions de services et des élus du conseil municipal. Le leadership de la reddition de comptes sera assuré par le service des Loisirs.

Un bilan annuel des interventions réalisées dans le cadre des plans d'intervention sera exécuté.

## **MISE À JOUR DES PLANS D'INTERVENTION**

La Ville, avec des représentants et des partenaires du milieu, s'assurera de la mise à jour des plans d'intervention aux 4 ans afin d'ajuster les actions en fonction des résultats à ce moment et d'intégrer les besoins mis à jour des citoyens.

## **POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES**

La « Politique de reconnaissance des organismes » en vigueur s'inscrit en complémentarité à la « Politique citoyenne » définissant les mécanismes de soutien accordé par la Ville à ses partenaires.



# REMERCIEMENTS

La Ville de Saint-Hyacinthe tient à remercier les personnes, les organismes et les partenaires qui ont collaboré, de près ou de loin, à la démarche d'élaboration de la nouvelle « Politique citoyenne ».

## DES REMERCIEMENTS SONT ADRESSÉS

- à la population qui a participé au sondage
- aux partenaires qui ont participé aux soirées de consultation
- aux membres de la table de travail consultative en sport
- aux membres de la table de travail consultative en culture
- aux membres de la table de travail consultative en vie communautaire
- à tout le personnel municipal impliqué dans le processus

## COORDINATION

Division Communications et Relations publiques  
Équipe du service des Loisirs

## SUPERVISION

Direction du service des Loisirs

## SECRÉTARIAT

Secrétaire de direction du service des Loisirs

## RÉDACTION

Madame Francine Girard  
Monsieur Nicolas Hébert  
Monsieur Maurice Plante  
Monsieur Michel Robidoux

## CONCEPTION GRAPHIQUE

Absolu

## CRÉDITS PHOTOS

Nous tenons à remercier les organismes partenaires et les personnes d'où proviennent les photos publiées dans le présent document.

La Ville de Saint-Hyacinthe tient également à remercier la firme « Réseau des sages » pour sa contribution aux soirées de consultation.

Dans le processus d'élaboration de la Politique citoyenne, nous avons consulté différentes politiques culturelles, sportives, familiales et pour les aînés de plusieurs municipalités québécoises et des documents du gouvernement du Québec.

La Ville de Saint-Hyacinthe, dans le cadre de la mise à jour de sa Politique culturelle et de la création d'une Politique pour les aînés, a bénéficié d'une subvention du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de la Famille et des Aînés.



**Ville de  
Saint-Hyacinthe**

700, av. de l'Hôtel-de-Ville  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2  
Tél. : 450 778-8300 • Téléc. : 450 778-5817  
[communications@ville.st-hyacinthe.qc.ca](mailto:communications@ville.st-hyacinthe.qc.ca)

Politique adoptée par les membres du Conseil municipal, par résolution, le 30 septembre 2013

© Ville de Saint-Hyacinthe 2013

ISBN 978-2-9814089-2-1

